SAE S3.01

Exigences transversales

Ergonomie

Pour atteindre le statut de fini, de développement de chaque fonctionnalité devra se faire en respectant les principes d'ergonomie.

Identifiant exigence	Périmètre	Exigences
ERGO001	Transversal	Chaque exigence développée
	Définition de fini	devra respecter les principes
		d'ergonomie, en suivant les
		critères de Bastien et Scapin
		(1993), vus en cours au S2.

Livrable:

Rédiger un rapport faisant la preuve de la prise en compte au cours de la SAE, des critères d'ergonomie de Bastien et Scapin (1993) vus en cours au S2.

Ce document doit être un fichier pdf, correctement présenté et structuré.

Ce document doit obligatoirement s'appuyer sur des captures d'écrans mettant en évidence la prise en compte de chaque critère à travers toute la SAE.

Lorsque des arbitrages ont du être fait entre plusieurs critères, une argumentation doit être présentée, appuyée par des captures d'écran.

Pour chacun des 18 critères présents en annexe, un seul exemple avec captures d'écran doit être présenté et expliqué.

Annexe:

Pour rappel, voici de la liste des 18 critères à justifier :

- I. Compatibilité
- II. Guidage
 - 1. Incitation
 - 2. Groupement/distinction

- 2.a. Par localisation
- 2.b. Par format
- 3. Feedback
- 4. Lisibilité
- III. Contrôle explicite
 - 1. Actions explicites
 - 2. Contrôle utilisateur
- IV. Signifiance des codes
- V. Charge de travail
 - 1. Brièveté
 - 1.a. Concision
 - 1.b. Actions minimales
 - 2. Densité Informationnelle
- VI. Adaptabilité
 - 1. Flexibilité
 - 2. Prise en compte de l'expérience utilisateur
- VII. Homogénéité
- VIII. Gestion des erreurs
 - 1. Protection contre les erreurs
 - 2. Qualité des messages d'erreur
 - 3. Correction des erreurs